



Directives concernant la formation des entraîneurs-e-s Swiss Volley

Date 12.06.2024
Version: 1.3
Auteur-e-s Silvan Zindel, Harald Gloor, Michelle Kammer

Table des matières

1.	Introduction.....	3
2.	Structure de la formation et de la formation continue J+S	4
2.1	Classification des entraîneures et des entraîneurs Swiss Volley	4
2.2	Formation de base	4
2.3	Formation continue 1	5
2.4	Formation continue 2	6
2.5	Formation continue 2 – Sport de performance	8
2.6	Stage TB	9
2.7	Travail écrit (TA).....	12
2.8	Obligation de formation continue	15
2.9	Spécialisation experte/expert.....	15
2.10	Entrée dans d’autres groupes cibles	15
3.	1418coach	17
3.1	Concept 1418coach	17
4.	Règlement de la formation abrégée des entraîneures/entraîneurs	18
4.1	Base réglementaire.....	18
4.2	Mise en œuvre pratique	18
4.3	Demande.....	18
4.4	Professeurs de sport	18
5.	Formation des entraîneures/entraîneurs sport de compétition et d’élite.....	19
5.1	Sport de performance.....	19
5.2	Sport d’élite	24
5.3	Coach Developer	24
6.	Processus de reconnaissance d’équivalence.....	28
6.1	Équivalence au niveau J+S/Reconnaissance J+S	28
6.2	Complément J+S Sport de performance et classification «Entraîneure/entraîneur Swiss Volley TA»	29
6.3	Équivalence au niveau de la FES	29
7.	Exigences en matière de licence pour les clubs	30
8.	Liste des abréviations	31

1. Introduction

Le présent guide pour la formation des entraîneures et des entraîneurs de Swiss Volley donne des informations sur les filières de formation régulières pour devenir entraîneure ou entraîneur de volleyball. La formation commence au niveau de Jeunesse+Sport (J+S) et peut aller jusqu'à la Formation des entraîneurs Suisse (FES.). Le guide fournit également des informations sur le processus de demande d'équivalence pour les entraîneures et entraîneurs de nationalité étrangère et les personnes titulaires d'un diplôme en sciences du sport, ainsi que sur les possibilités de raccourcir la formation. La structure de la formation J+S, les classifications des entraîneures et entraîneurs Swiss Volley, 1418coach et les conditions d'admission spécifiques aux modules sont également abordés.

Les questions relatives à la formation et à la formation continue doivent être adressées en priorité au coach J+S du club, en deuxième lieu au responsable régional de la formation des entraîneures et des entraîneurs (RRFE.) et, en troisième lieu, à formation@volleyball.ch.

2. Structure de la formation et de la formation continue J+S

Ce chapitre présente la structure de la formation J+S et son contenu. En Suisse, la formation des entraîneuses et des entraîneurs de volleyball et de beach volley est étroitement liée à celles de Swiss Volleyball et de J+S. La classification des entraîneuses et des entraîneurs de Swiss Volley se base sur les cours et les modules J+S suivis. Tous les cours et modules se trouvent dans le plan des cours. L'inscription se fait par l'intermédiaire du coach J+S du club.

Une fois la formation J+S (complément Sport de performance) terminée, il est possible, en accord avec Swiss Volley, d'accéder au Coursus d'entraîneur professionnel (CEP).

Outre les offres J+S, Swiss Volley propose différentes possibilités de formation continue à bas seuil. Celles-ci sont régulièrement publiées sur le site Internet.

2.1 Classification des entraîneuses et des entraîneurs Swiss Volley

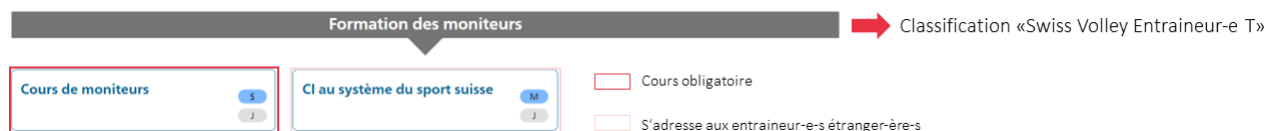
Swiss Volley octroie des classifications d'entraîneuses et d'entraîneurs Swiss Volley en fonction des niveaux de formation J+S. Les classifications Swiss Volley obtenues restent attribuées indéfiniment. Pour pouvoir commander une licence d'entraîneuse ou d'entraîneur, une reconnaissance J+S valable est nécessaire au moment de la commande. Les modules obligatoires et à option obligatoires à suivre pour terminer le niveau sont indiqués dans les chapitres suivants.

Niveau J+S	Classification
Formation de base	Entraîneuse/entraîneur Swiss Volley T
Formation continue 1	Entraîneuse/entraîneur Swiss Volley TC
Formation continue 2	Entraîneuse/entraîneur Swiss Volley TB
Formation continue 2, complément Sport de performance	Entraîneuse/entraîneur Swiss Volley TA

Aperçu des classifications des entraîneuses ou entraîneurs de Swiss Volley

2.2 Formation de base

L'accès à J+S volleyball (beach volley inclus) se fait par le biais de la formation de base. Il existe deux variantes, le «Cours de monitrice/moniteur» correspondant à la filière de formation régulières. À l'issue de ce cours, la classification «Entraîneuse/entraîneur Swiss Volley T» est délivrée.



2.2.1 Cours de monitrice/moniteur

Le «Cours de monitrice/moniteur» dure six jours et permet aux futurs monitrices et moniteurs d'acquérir les bases du volleyball et du beach volley. Si le cours est réussi, les participants obtiennent la reconnaissance de «Monitrice/moniteur J+S Volleyball Jeunesse».

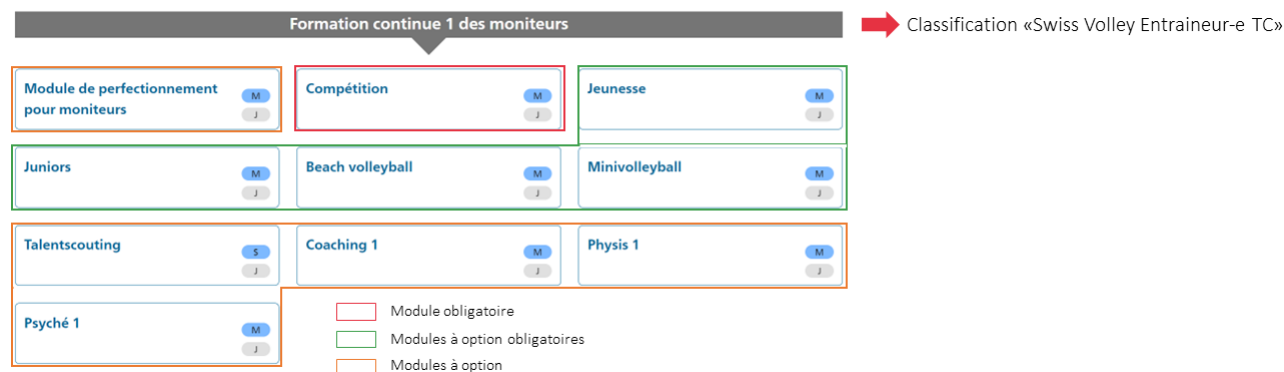
2.2.2 Cours d'introduction au système sportif suisse

Le «Cours d'introduction au système sportif suisse» s'adresse aux personnes étrangères et offre une introduction générale au système sportif suisse. Les détails à ce sujet sont présentés au chapitre 6.1.

2.3 Formation continue 1

La formation continue 1 permet de poursuivre les filières de formation. J+S propose en outre de nombreux modules interdisciplinaires. Le niveau de formation continue 1 dure huit jours. Il faut d'abord suivre un module à option obligatoire de deux jours, puis le module «Compétition» de six jours. Une fois ce module terminé, la classification «Entraîneur/entraîneur Swiss Volley TC» est délivrée. Les modules suivants doivent être suivis:

- Juniors, Jeunesse, mini-volleyball ou beach volley (deux jours)
- Compétition (deux fois trois jours)



2.3.1 Modules de volleyball (y compris beach volley)

Les modules de la formation continue 1 ont les contenus suivants:

Module	Contenu	Durée
Module de perfectionnement pour monitrices/moniteurs	Le «Module de perfectionnement pour monitrices/moniteurs» est proposé par les offices cantonaux du sport. Son contenu change tous les deux ans.	1 jour
Jeunesse	Le module «Jeunesse» s'adresse aux personnes qui encadrent des équipes jouant de manière non spécialisée au 6:6.	2 jours
Junior	Dans le module «Juniors», la spécialisation vers le 6:2 est abordée.	2 jours
Mini-volleyball	Le module «Mini-volleyball» traite du jeu en 4:4.	2 jours
Beach volley	Le module «Beach volley» aborde les spécificités du beach volley. Ce module est indispensable pour pouvoir ensuite suivre la formation continue 2 «Beachvolleyball advanced».	2 jours
Compétition	Pour pouvoir suivre le module «Compétition», il faut avoir suivi au préalable au moins un module à option obligatoire. Différents systèmes de compétition en 6:6 sont abordés. La spécialisation en 5:1 et les différents systèmes de défense sont les points forts de ce module.	2 x 3 jours
Talentscouting	Le module «Talentscouting» s'adresse aux personnes qui interviennent en tant que détecteurs de talents et lors de la détection.	2 jours

Aperçu des modules de volleyball (y compris de beach volley)

2.3.2 Sports d'équipe et modules interdisciplinaires

Les modules «Physis 1», «Psyché 1» et «Coaching 1» peuvent être suivis par les monitrices et moniteurs de sports d'équipe (volleyball, handball, unihockey, etc.) afin de satisfaire à leur obligation de formation continue. Le module «Physis 1» confère le complément Physis. Ces modules n'ont aucune influence sur les classifications Swiss Volley.

Les modules interdisciplinaires (modules I) traitent de thèmes indépendants du sport, comme la communication, le physis ou le psychisme. Les modules «Action préventive» abordent des thèmes tels que la gestion des substances

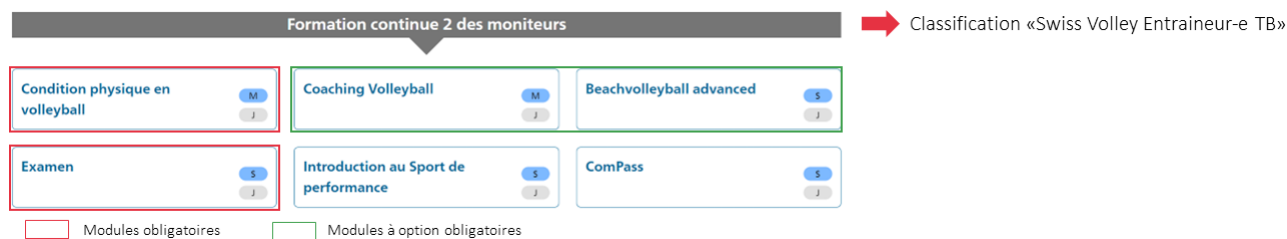
addictives, le dopage ou les transgressions des limites. Les modules «Action intégrative» mettent l'accent sur la diversité culturelle et sur le sport et le handicap. Ils durent de trois à six heures. Le module «Sport et handicap» déclenche en outre des subventions supplémentaires pour les offres J+S auxquelles participent des enfants et des jeunes avec un handicap.

2.4 Formation continue 2

Pour pouvoir suivre les modules de la formation continue 2, il faut avoir terminé la formation continue 1 et réussi le module «Compétition». Au niveau 2 de la formation continue, les participantes et participants se spécialisent dans le volleyball ou le beach volley.

Le niveau de formation continue 2 dure huit jours, plus 100 heures de stage. Une fois le module «Examen» réussi, la classification «Entraîneur/e Swiss Volley TB» est délivrée. Les parties ci-après doivent être complétées avec succès:

- Condition physique en volleyball
- «Coaching Volleyball» ou «Beachvolleyball advanced»
- Stage, y compris rapport de stage
- Examen



2.4.1 Contenu et durée des modules

Module	Contenu	Durée
Condition physique en volleyball	Les thèmes de l'entraînement de la force et de la vitesse (planification, mise en œuvre, méthodes) sont traités de manière spécifique au volleyball, aussi bien pour le volleyball que pour le beach volley.	2 jours
Coaching Volleyball	Les points forts de ce module sont la personnalité du coach, l'équipe à entraîner et à diriger, ainsi que le match à préparer, coacher et analyser.	4 jours
Beachvolleyball advanced	Pour pouvoir participer à ce module, il est nécessaire d'avoir suivi le module «Beach volley» de la formation continue 1, car leurs contenus se suivent. Ce module s'adresse aux monitrices et moniteurs qui entraînent une équipe de beach volley pratiquant régulièrement la compétition ou qui ont l'intention de le faire.	4 jours
Examen	Le module d'examen a lieu à la fin de la formation continue 2. Pour être admis à ce module, il faut avoir suivi les modules obligatoires et à option, mais aussi le stage TB et avoir remis le rapport de stage (détails au chapitre 2.6).	2 jours

Aperçu du contenu de la formation continue 2

2.4.2 Examen

Le module Examen Formation continue 2 se compose des éléments suivants:

1. Examen théorique écrit
2. Examen technique théorique
3. Examen technique pratique
4. Analyse vidéo «Tactique»
5. Examen théorique «Physis»

Les différents domaines d'examen sont pondérés comme suit pour les trois notes «Théorie de la compétence spécifique», «Pratique de la compétence spécifique» et «Compétence méthodologique».

	Théorie comp. spécifique	Pratique comp. spécifique	Compétence méthodologique
Examen théorique écrit	40%		
Examen technique théorique «reconnaitre»	20%	25%	
Examen technique théorique «corriger»			35%
Examen technique pratique «savoir»		50%	
Examen technique pratique «appliquer»			65%
Analyse vidéo «Tactique»	20%		
Examen théorique «Physis» 1 ^{ère} partie	20%		
Examen théorique «Physis» 2 ^{ème} partie		25%	

Compositions des notes

Examen théorique écrit (closed book)

Les questions d'examen théorique sont basées sur les modules J+S «Coaching» et «Condition dans le volleyball» ainsi que sur les brochures suivantes :

- «Jouer au volleyball»
- «Comprendre le volleyball»
- «Manuel clé»
- «Communication»
- «Psyche»
- «Physis»
- «L'apprentissage dans le sport»
- «La planification dans le sport»

Ces brochures sont disponibles sur l'extranet J+S ([lien direct](#)), les données d'accès sont celles de tous les cours de volley-ball. En cas de besoin, ils peuvent être demandés à formation@volleyball.ch.

Examen technique théorique (closed book)

L'examen technique théorique dure environ 60 minutes. Les participant·e·s regardent un total de 7 séquences vidéo qui contiennent chacune l'exécution d'une technique de base et doivent répondre aux questions suivantes:

- Quels points ont été bien réalisés?
- Quels sont les points à optimiser?
- Quel est l'exercice de correction qui te permettrait d'optimiser ce point?

La brochure J+S «Jouer au volleyball» et les guidelines techniques de Swiss Volley servent de base à la technique recherchée.

Examen technique pratique (open book)

L'examen technique pratique dure env. 5-15 minutes par personne. Pendant ce temps, un geste technique doit d'abord être enseigné à un-e ou plusieurs joueurs/joueuses de démonstration. L'exécution doit ensuite être optimisée avec des formes d'entraînement appropriées. Le geste ainsi que les joueur /joueuses de démonstration et l'ordre de passage sont tirés au sort à l'avance. Les joueurs et joueuses de démonstration sont les participant·e·s au cours. Un ou une entraîneur·e assistant·e (participant·e au cours) ainsi qu'un terrain de volleyball avec les installations de base d'une salle sont à disposition. Aucun matériel supplémentaire privé ne peut être utilisé.

Analyse vidéo «Tactique» (closed book)

L'examen du domaine «Analyse vidéo tactique» se fait par écrit. Des extraits d'un match sont montrés et il faut ensuite répondre aux questions sur le match qui a été visionné. Les statistiques du match (qui sont fournies) peuvent être utilisées pour certaines des questions.

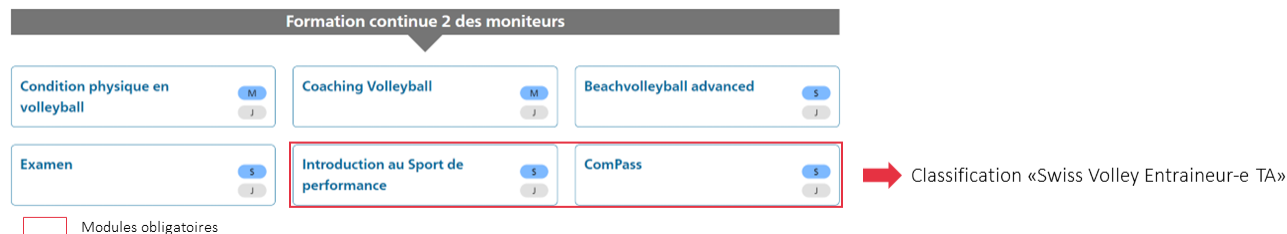
Examen théorique «Physis» (closed book)

Les questions de l'examen théorique «Physis» sont basées sur les brochures susmentionnées (notamment «Physis» et «Manuel clé») ainsi que sur le contenu du cours du module «Condition physique en volleyball». Cet examen écrit porte à la fois sur les connaissances théoriques (partie 1) et sur leur application (partie 2).

2.5 Formation continue 2 – Sport de performance

Pour pouvoir accéder à la formation continue 2 – Sport de performance, il faut avoir réussi le module «Examen». Une fois le module «ComPass» conclu avec succès, le niveau «Swiss Volley Entraîneur-e/entraîneur TA» est délivré. Ce niveau comprend six jours de formation et se compose des parties suivantes:

- Introduction au sport de performance (quatre jours)
- Travail écrit
- ComPass (deux jours)



2.5.1 Introduction au sport de performance

L'accent est mis sur la théorie et la pratique d'entraînements axés sur la performance, la préparation à la compétition ainsi que la gestion de l'environnement et le développement personnel. Le module dure quatre jours et est dirigé par l'équipe de Swiss Volley. Il comprend des parties en allemand, en français et en anglais. Le module génère les compléments «Physis» et «Psyché».

2.5.2 ComPass

Le module «ComPass» se compose d'une partie multisports et d'une partie spécifique au volleyball. Les domaines d'action «Encourager et Transmettre» ainsi que le thème de l'éthique sont examinés dans l'attestation de compétences de la partie multisports.

La partie volleyball se compose d'un examen pédagogique pratique, de la résolution d'études de cas et de la présentation du travail écrit. Le travail écrit à remettre au préalable comprend une préparation et un suivi concrets d'un match, sur la base des contenus du module «Introduction au sport de performance». Dans le module, l'accent peut être mis sur le volleyball ou le beach volley.

La partie volleyball du module «ComPass» se compose des éléments suivants:

1. Présentation des travaux écrits
2. Leçon avec un groupe d'entraînement
3. Étude de cas

Les trois parties de l'examen donnent lieu à trois sous-scores selon la clé suivante :

Compétence de la branche, théorie

- Travail écrit: 2/3 de la note
- Exposé oral: 1/3 de la note

Compétence de la branche, pratique

- Etude de cas: 2/3 de la note
- Exercices d'application: 1/3 de la note

Compétence méthodologique

- Exercice d'application: 2/3 de la note
- Préparation d'entraînement (dans le cadre du travail écrit) 1/3

La présentation des travaux écrits se déroule de la manière suivante: Après la remise des travaux écrits (voir chapitre 2.7), les participant-e-s au cours reçoivent un thème pour leur présentation au plus tard deux semaines avant le début du cours. Le thème se base sur le contenu du travail. La présentation dure exactement 8-10 minutes et peut être tenue en allemand, français ou italien. Après chaque présentation, une discussion en plenum de ca. 15 minutes aura lieu. En plus de la présentation, un résumé d'une page doit être préparé et distribué aux participants.

La deuxième partie se déroule dans le cadre d'un exercice d'apprentissage avec un groupe d'entraînement extérieur. Tous les participants au cours donnent une leçon d'entraînement de 20-40 minutes. Le thème imposé ainsi que les informations concernant le groupe d'entraînement sont communiqués avant le début du cours. Les leçons doivent être préparées durant la journée. Durant les leçons, un ou une entraîneur assistant-e (participant au cours) est à disposition. Uniquement l'entraîneur qui donne la leçon est évalué-e, et non l'entraîneur assistant-e. La leçon doit être adaptée pour un entraînement d'élite.

La troisième étape est la résolution d'études de cas (open book). Une à deux études de cas doivent être réalisées et présentées oralement et individuellement. L'étude de cas est tirée au sort au préalable et est préparée durant env. 20 minutes. En tout, env. 15 minutes sont à disposition pour la présentation y compris un exemple de cas de la solution proposée et les réponses aux questions posées par les experts. Le contenu se concentre essentiellement sur les thèmes vus durant le cours «Introduction au sport de performance». Cependant, tous les thèmes de la formation complète J+S volleyball sont prérequis.

Le module «ComPass» dure deux jours. Sont admis les monitrices et moniteurs qui ont suivi le module «Introduction au sport de performance». Le cours a lieu en allemand et en français. Le module prolonge la reconnaissance J+S et, en cas de réussite, il permet d'octroyer le complément «Sport de performance».

2.6 Stage TB

2.6.1 Conditions

La condition d'admission au module J+S «Examen», qui, s'il est réussi, permet d'obtenir la classification «Entraîneur/entraîneuse Swiss Volley TB», est un stage pratique au niveau T2-T4 de la FTEM. Le stage doit remplir les conditions décrites dans les chapitres suivants (la commission des entraîneurs et des entraîneuses décide des exceptions sur demande).

Portée et calendrier:

1. La durée du stage est d'au moins 100 heures et peut être répartie sur deux places au maximum. La composition du contenu n'est pas prédéfinie. Il est toutefois recommandé d'acquérir de l'expérience dans tous les domaines suivants: entraînement en phase de préparation à la saison, entraînement en phase de compétition, préparation à la compétition, accompagnement à la compétition, entraînement de condition physique.
2. Si le stage est fractionné, au moins 70 heures doivent être effectuées sur le «lieu d'apprentissage principal». Les entretiens ont lieu dans le cadre de cette partie du stage. Toutefois, les 30 heures maximum sur le «lieu d'apprentissage secondaire» doivent elles aussi être évaluées dans le rapport de stage.

3. Un stage à l'étranger est autorisé en tant que place de stage primaire ou secondaire, pour autant que le niveau de l'équipe et la classification de l'accompagnateur soient équivalents au niveau exigé en Suisse. Il doit cependant s'agir d'un stage fractionné avec un deuxième lieu de stage en Suisse.
4. Un stage d'observation organisé par Swiss Volley au sein d'une équipe nationale peut faire office de «lieu d'apprentissage secondaire».
5. Un maximum de six heures par jour peut être comptabilisé dans le stage.
6. Les anciennes joueuses professionnelles et les anciens joueurs professionnels (au sens du chapitre 4) sont dispensés, sur demande, de la moitié du stage. Ce stage raccourci ne peut pas être fractionné.
7. Le stage doit être intégralement effectué dans les deux années précédant le début de l'examen et durer au moins quatre mois. La moitié au moins doit avoir lieu après la réussite de la formation continue 1 de J+S.

Équipe:

1. Le stage doit être effectué dans un club ou un cadre dans lequel le ou la stagiaire n'a détenu aucune licence ni n'a été entraîneur ou entraîneuse sur les trois saisons précédentes. De même, une distinction s'opère entre femmes et hommes. Durant la saison où commence le stage, il est permis de prendre une licence dans le club d'accueil.
2. L'équipe doit jouer dans une ligue nationale ou être reconnue par Swiss Volley comme CRE/CNE/CNR.
3. L'examen peut être passé dans les domaines «volleyball» et «beach volley». Le stage doit être effectué dans le domaine correspondant.

Encadrement:

1. Le stage doit être supervisé par une personne travaillant en tant qu'entraîneur ou entraîneuse dans l'équipe concernée.
2. Celle-ci doit disposer de la classification «Entraîneur/entraîneuse Swiss Volley TA» et/ou de la reconnaissance experte/experte J+S Volleyball Jeunesse et être active depuis au moins deux ans en Suisse en tant qu'entraîneur/entraîneuse (exception: entraîneuses nationales et entraîneurs nationaux de volleyball/beach volley). La connaissance de la scène suisse de volleyball et des directives de Swiss Volley est requise.
3. Cette personne doit préalablement suivre une formation de monitrice ou moniteur de stage. Cette formation est proposée en ligne par Swiss Volley et dure deux heures. Les personnes responsables de l'encadrement intéressées peuvent s'inscrire à la formation à l'adresse formation@volleyball.ch.
4. La formation de personne responsable de l'encadrement est valable pour trois saisons. Elle doit ensuite être renouvelée.

Autorisation:

Le plan de stage doit être soumis et approuvé à l'avance à l'adresse formation@volleyball.ch. Il doit contenir les informations suivantes:

- Lieu de stage, équipe
- Personne responsable de l'encadrement
- Présences/entraînements prévus, horaires compris

Un modèle de plan de stage est disponible sur www.volleyball.ch.

Entretiens:

1. Trois entretiens formels avec la personne responsable de l'encadrement doivent avoir lieu au fil du stage (début, milieu et fin).

2. Lors de chaque entretien, deux à trois objectifs d'apprentissage devraient être formulés sur la base d'une analyse des forces et des faiblesses, lesquels doivent être consignés par écrit sous une forme mesurable, avec les mesures définies. En outre, il convient de fixer le délai dans lequel l'objectif correspondant doit être atteint. D'autres points de l'entretien doivent être notés par la/le stagiaire sous forme de mots-clés. Ils font ensuite office de base au rapport de stage.
3. Les guides d'entretien (voir ci-dessous) servent de base aux trois entretiens.

2.6.2 Rapport de stage

Pour être admis au module J+S «Examen», un rapport de stage doit être remis. Celui-ci doit remplir les conditions ci-après et être remis deux semaines avant le début de l'examen à l'adresse suivante: formation@volleyball.ch.

La taille du rapport est de deux à trois A4, une page de titre n'est pas exigée. Police: Calibri (corps du texte), taille de police: 11, interligne: 1,2.

Contenu:

Le rapport de stage doit contenir les points suivants (en cas de stage partagé, vaut pour les deux lieux d'apprentissage):

1. Période de stage, club, équipe, personne responsable de l'encadrement.
2. Répartition estimée des heures dans les différents domaines (entraînement en préparation de saison, entraînement en phase de compétition, préparation à la compétition, accompagnement de la compétition, entraînement de condition physique)
3. Compte rendu succinct de l'entretien initial, de l'entretien intermédiaire et de l'entretien final
4. Objectifs d'apprentissage définis, y compris évaluation/réflexion
5. Conclusion du stage: qu'en retire-t-on pour la suite de la formation?

2.6.3 Attentes envers la/le stagiaire

Pendant le stage, la/le stagiaire fait partie d'une équipe. Cela implique les obligations suivantes:

- Respect de la Charte d'éthique de Swiss Olympic et du Code de Conduite destiné aux entraîneurs sportifs de Swiss Volley
- Fiabilité, ponctualité et annonce préalable des absences
- Loyauté et confidentialité, gestion responsable des informations confidentielles
- Implication et intérêt: poser des questions, participer activement aux entraînements (aider, ramasser les ballons, etc.)
- Application des techniques de l'entraîneur/l'entraîneuse (lancer à deux mains par en bas, service par en bas et par en haut, attaque)

2.6.4 Questions d'orientation pour les entretiens

Guide de l'entretien initial (avant le stage):

- Où en es-tu dans ta formation et dans ton plan de carrière? (cours, stages, learnings)
- Quels sont tes points forts et tes points faibles en tant qu'entraîneur/entraîneuse/coach?
- Dans quels domaines as-tu évolué ces dernières années et dans quels domaines souhaites-tu apporter des changements?
- Comment vois-tu ton rôle dans le stage? Quel est ton rôle dans le stage?
- Quels sont les objectifs concrets que tu souhaites atteindre? Quelles sont les mesures qui permettent de les atteindre?
- Nous distinguons les domaines suivants pour le stage:
 - Phase de préparation: condition physique, tactique individuelle, technique/spécialisation
 - Phase de compétition: condition physique, tactique (individuelle et collective), technique/spécialisation, préparation et suivi des matches, détection des talents, matches

- Dans lequel/lesquels de ces domaines te sens-tu le plus à l'aise, as-tu encore le moins de connaissances, aimerais-tu avoir un aperçu plus approfondi, aimerais-tu réaliser des activités avec l'équipe?
- Comment as-tu vécu cet entretien? Que pourrions-nous faire différemment la prochaine fois?
- Prendre rendez-vous pour un entretien de développement

Guide de l'entretien intermédiaire (pendant le stage):

- Y avait-il ou y a-t-il des points en suspens à régler?
- Dans quels domaines (y compris ton comportement en tant qu'entraîneuse/entraîneur) as-tu pu te développer et dans quels domaines aspirer-tu à d'autres changements?
- Quels sont les objectifs que tu as atteints jusqu'à présent dans le cadre de ton stage, dans quels domaines continues-tu à travailler?
- Qu'as-tu appris concrètement jusqu'à présent dans le stage en cours? Formule cinq points.
- Qu'est-ce que tu as pu intégrer dans ton entraînement quotidien, mettre en pratique?
- Feed-back de la personne responsable de l'encadrement: quels ont été les points positifs? Où y a-t-il encore un potentiel d'amélioration?
- Comment as-tu vécu cet entretien? Que pourrions-nous faire différemment la prochaine fois?
- Prendre rendez-vous pour un entretien final

Entretien final (après le stage):

- As-tu atteint les objectifs que tu t'étais fixés? Sur quoi vas-tu continuer à travailler? De nouveaux objectifs sont-ils apparus?
- Qu'as-tu appris pendant ton stage, comment as-tu changé en tant qu'entraîneuse/entraîneur?
- Qu'est-ce que tu as pu intégrer dans ton entraînement quotidien, mettre en pratique?
- Feed-back de la personne responsable de l'encadrement: quels ont été les points positifs? Où y a-t-il encore un potentiel d'amélioration?
- Comment as-tu vécu le stage en général? Que pourrait-on améliorer la prochaine fois?
-

Les trois entretiens peuvent également s'orienter sur l'atlas des compétences développé par Heyse et Erpenbeck.

2.7 Travail écrit (TA)

Le travail écrit constitue une partie des tâches à accomplir dans le cadre de l'obtention de la classification «Entraîneuse/entraîneur Swiss Volley TA».

Le travail doit répondre aux critères ci-dessous et être remis dans les délais par écrit au responsable de la formation J+S Volleyball.

2.7.1 Critères de contenu

Le travail écrit comprend une préparation et un suivi concrets d'un match, sur la base des thèmes abordés dans la première partie du cours.

Critères de choix du match à analyser:

- Le match est un match officiel dans le cadre d'un championnat national.
- La rencontre sera rejouée lors de la phase retour (ne s'applique pas au beach volley).
- L'adversaire peut être choisi librement, mais il est préférable de choisir une équipe à peu près aussi forte ou plus forte (valeurs empiriques).
- L'adversaire doit pouvoir être observé lors d'une compétition officielle (y compris vidéo et statistiques) avant le match à analyser.

2.7.2 Texte du travail écrit

Le travail décrit les processus qui sont travaillés avec l'équipe avant, pendant et après le match choisi.

Introduction:

- Réflexions introductives

Situation de départ:

- Formulation des objectifs à long et moyen terme (objectif de la saison) de l'équipe
- Analyse de sa propre équipe
 - Forces/faiblesses individuelles, ainsi que celles de l'équipe
 - Particularités
 - Éléments tactiques

Mesures à prendre avant le match:

- Analyse de l'adversaire
 - Forces/faiblesses individuelles et de l'équipe
 - Particularités
 - Éléments tactiques
- Planification de l'entraînement pour la préparation à la compétition (**préparation détaillée de deux entraînements dans l'annexe**)
- Plan hebdomadaire des joueuses ou joueurs clés
- Accents dans la préparation du jeu
 - Quelles instructions donnes-tu à ton équipe à l'entraînement/avant le match?
 - Quels points forts de l'entraînement à doivent être tout particulièrement mis en œuvre pendant le match?
 - Plan de jeu
- Objectifs individuels et d'équipe pour le match

Mesures prises pendant le match:

- Volleyball: Quelles sont tes priorités en matière de coaching?
 - Quels changements de joueuses/joueurs effectues-tu? Pour quelle raison?
 - Comment utilises-tu les temps morts et avec quel niveau d'efficacité?
- Beach volley: Comment évalues-tu l'auto-coaching de l'équipe?
 - Le plan de jeu est-il suivi, voire adapté si nécessaire?
 - Comment l'équipe utilise-t-elle les temps morts et avec quel niveau d'efficacité?
- Procès-verbal de match
 - Compte rendu succinct des points du match, des temps morts et des temps morts techniques
 - Moments clés du match
 - Quelle méthode statistique est choisie (mesure des objectifs à atteindre)?

Mesures à prendre après le match:

- Analyse du jeu
 - Analyse des statistiques
 - Analyse vidéo
 - Analyse des performances
 - Mise en œuvre des priorités prévues
- Volleyball: Adaptation des objectifs et planification de l'entraînement
 - Pour le prochain match de championnat
 - Pour le match retour
 - Pour le coaching du match suivant
- Beach volley: Adaptation des objectifs et planification de l'entraînement

- Comment évalues-tu l'autocoaching de l'équipe?
- Le plan de jeu est-il suivi, voire adapté si nécessaire?
- Comment l'équipe utilise-t-elle les temps morts et avec quel niveau d'efficacité?

2.7.3 Critères formels

Le travail doit présenter la structure suivante:

- Page de couverture
- Table des matières
- Introduction
- Partie principale
- Conclusion
- Annexe

La partie principale s'articule au moins autour des quatre points de contenu susmentionnés (situation de départ, mesures à prendre avant, pendant et après le match).

Le format à utiliser pour le travail est le format A4. Les pages doivent être numérotées en continu. Le texte doit être rédigé en police «Times New Roman», taille 12, interligne 1,5 et avec une marge visible de 2 cm aussi bien sur les côtés qu'en haut et en bas. Les titres et le texte doivent être alignés à gauche.

Les abréviations répertoriées dans le Duden/Larousse doivent être utilisées en conséquence. Les abréviations non répertoriées dans le Duden doivent être expliquées la première fois qu'elles sont mentionnées: par ex. P1 (Pénétration 1).

La source de tous les textes, illustrations et tableaux qui n'ont pas été créés par celle ou celui qui a rédigé le texte doit être indiquée. Des notes de bas de page peuvent être utilisées à cet effet.

Les points suivants doivent apparaître sur la page de titre:

- Le titre complet du travail
- Le nom complet et le lieu de résidence
- Le lieu et la date de remise

Le travail doit faire entre 12 et 20 pages, sans compter la page de titre, la table des matières et l'annexe.

Le travail doit être remis en allemand, en français ou en italien.

2.7.4 Procédure de rédaction du travail

Il est recommandé de planifier le travail par étapes approximatives et d'établir un bref compte rendu de chaque étape.

Le match à analyser doit être documenté par vidéo. Celle-ci doit être remise en même temps que le travail (supports possibles: clé USB, lien de téléchargement permanent).

L'analyse des adversaires peut être filmée (facultatif). Dans le travail, il est possible de recourir à des séquences vidéo. Il faut référencer avec précision le moment auquel elles surviennent ou les présenter en sus, dûment numérotées et structurées.

La remise du travail se fait à la fois sous forme numérique et physique. Tant le travail physique (imprimé et agrafé ou relié) que le document numérique et le matériel vidéo doivent être remis au responsable de la formation J+S volleyball dans les délais impartis.

Adresse: Swiss Volley, Secteur Formation, Schwarzenburgstrasse 47, Case postale 318, 3000 Berne 14, formation@volleyball.ch

Délai de remise : quatre semaines avant le début du module «ComPass»

2.7.5 Présentation orale

Un thème spécifique du travail est présenté oralement dans la deuxième partie du cours. La présentation orale compte également, en plus du travail écrit, pour la classification «Entraîneure/entraîneur Swiss Volley TA».

L'exposé oral doit répondre aux critères suivants:

- Traitement d'un thème principal (défini par la/le responsable du cours jusqu'à dix jours avant le début du cours)
- Durée minimale: 8 min.
- Durée maximale: 10 min.
- Outils didactiques: Powerpoint (ordinateur portable disponible)
- Polycopié pour les participantes et participants au cours (une page A4 avec les points essentiels de l'exposé et une conclusion)

2.7.6 Évaluation

Travail écrit: le travail écrit doit répondre aux critères de fond et de forme. Une attention particulière est accordée à la possibilité de mettre en œuvre les objectifs prévus. L'objectif est que les participantes et participants au cours apprennent à dégager des éléments clés de l'analyse du jeu et à les traiter avec une équipe.

Exposé oral: l'exposé oral doit être présenté de manière exhaustive dans le temps imparti et répondre aux critères du point 3.4. La présentation Powerpoint ainsi que le polycopié doivent être compréhensibles et clairement structurés.

2.8 Obligation de formation continue

En ce qui concerne l'obligation de formation continue, J+S indique que les monitrices/moniteurs J+S doivent suivre tous les deux ans un module de l'offre de formation continue J+S. Ils sont tenus de suivre un module de formation continue J+S par an. La fréquentation d'un module de formation continue J+S ou d'une formation de base J+S (par ex. dans un autre sport) prolonge toutes les reconnaissances de monitrices/moniteurs J+S existantes avec le statut «valable» et «supprimé» dans les deux groupes cibles. Si les monitrices/moniteurs J+S ne suivent aucun module pendant deux ans, l'obligation de formation continue n'est pas remplie. La reconnaissance de monitrice/moniteur J+S passe alors au statut «supprimé».

2.9 Spécialisation experte/expert

Pour avoir accès à la formation d'experte/expert J+S, il faut avoir suivi et réussi la formation continue 2. En outre, une recommandation de Swiss Volley doit être établie. L'inscription se fait par l'intermédiaire de l'équipe de formation de Swiss Volley.

Formation des expertes et experts J+S (neuf jours au total):

- Cours d'expertes/experts, première partie (interdisciplinaire, trois jours)
- Cours d'expertes/experts, deuxième partie (en combinaison avec un «Cours de monitrice/moniteur; six jours)

La reconnaissance experte/expert J+S doit également être prolongée tous les deux ans par un «Module de perfectionnement pour experte/expert», comme pour les monitrices/moniteurs. Les cours de cadres ne peuvent être suivis que sur invitation.

2.10 Entrée dans d'autres groupes cibles

Les monitrices/moniteurs J+S Volleyball reconnus sont autorisés à suivre le «Cours d'introduction pour monitrices/moniteurs J+S» all-round. Ce cours donne droit à la reconnaissance «Monitrice/moniteur J+S Volleyball enfants».

En outre, les monitrices/moniteurs J+S peuvent suivre des cours d'introduction au sport des adultes esa.

Les expertes/experts J+S reconnus qui remplissent les conditions d'admission spécifiques peuvent suivre la «Journée de certification FSEA»." pour obtenir le certificat FSEA niveau 1 «Organiser des formations pour adultes».

3. 1418coach

1418coach permet aux jeunes de 14 à 18 ans de se familiariser avec les premières activités de monitrice/moniteur et d'assumer une coresponsabilité dans leur club de sport. 1418coach est une extension de la formation J+S existante et est organisée au niveau cantonal.

3.1 Concept 1418coach

L'idée de 1418coach se compose de trois éléments:

1. Formation
Lors d'un week-end de formation, les jeunes âgés de 14 à 18 ans apprennent les bases pour savoir diriger.
2. Système de marraines/parrains
Les jeunes sont accompagnés par des monitrices/moniteurs J+S expérimentés de leur club.
3. Contributions de soutien
Les 1418coaches déclenchent des contributions cantonales par le biais du décompte J+S.

Les trois éléments sont mis en œuvre par chacun de ces cantons. Il existe toutefois des différences cantonales dans la mise en œuvre. Les détails sont disponibles auprès des services des sports des cantons concernés.

Treize cantons et le Lichtenstein participent à 1418coach (état 2023). Si ton canton de résidence fait partie de ce programme, tu peux également suivre des formations en dehors de ton canton. Certains cantons qui n'en font pas partie ont toutefois des offres similaires. Renseigne-toi directement auprès de ton canton de résidence.

Pour plus d'informations et de cours de volleyball, voir: [1418coach](#)

4. Règlement de la formation abrégée des entraîneures/entraîneurs

4.1 Base réglementaire

Cette règle se base sur l'article 6 du règlement de la formation des entraîneures/entraîneurs:

1. Les joueuses/joueurs qui ont fait partie de l'équipe nationale indoor ou beach pendant au moins trois ans ou qui ont joué en ligue nationale A pendant au moins quatre ans obtiennent sur demande la classification «Entraîneure/entraîneur Swiss Volley TC», pour autant qu'ils aient terminé la formation de base à Macolin avec la note maximale. Seules les années suivant les 18 ans de la joueuse/du joueur sont prises en compte.
2. Les personnes ayant achevé leur formation d'enseignante/d'enseignant de sport obtiennent sur demande la classification «Entraîneure/entraîneur Swiss Volley T», pour autant que J+S ait préalablement approuvé leur qualification de «Monitrice/moniteur J+S Volleyball Jeunesse».

4.2 Mise en œuvre pratique

Les personnes qui remplissent les deux conditions suivantes peuvent profiter, sur demande, de la formation abrégée d'entraîneure/d'entraîneur:

- Membre de l'équipe nationale élite de volleyball et/ou de beach volley pendant au moins trois ans et/ou engagements en ligue nationale A pendant au moins quatre ans à partir de l'âge de 18 ans.
- Avoir réussi le «Cours de monitrice/moniteur» à Macolin sous la direction de la/du responsable de la formation J+S avec une note arrondie à 4 et une note de recommandation «a».

La formation abrégée d'entraîneure/d'entraîneur donne directement droit à la classification «Entraîneure/entraîneur Swiss Volley TC» et correspond à un diplôme du niveau de formation continue 1 de J+S Volleyball.

4.3 Demande

Pour pouvoir profiter de la formation raccourcie d'entraîneure/d'entraîneur, il faut en faire la demande au moyen du formulaire correspondant (à télécharger sous Fédération – Entraîneurs et Entraîneures sous www.volleyball.ch). Le formulaire dûment rempli doit être renvoyé à ausbildung@volleyball.ch.

4.4 Professeurs de sport

Les enseignantes/enseignants de sport peuvent déposer une demande auprès de J+S afin d'être reconnus comme monitrice/moniteur J+S Volleyball Jeunesse. Cela correspond à la classification «Entraîneure/entraîneur Swiss Volley T».

5. Formation des entraîneures/entraîneurs sport de compétition et d'élite

Le complément «Sport de performance» J+S et la recommandation de la fédération sportive correspondante sont les conditions d'accès à la formation d'entraîneures/entraîneurs professionnels. La participation aux modules individuels de la Formation des entraîneurs Suisse est ouverte à l'ensemble des monitrices/moniteurs J+S avec complément Sport de performance. La réussite de la formation d'entraîneures/entraîneurs professionnels confère aux participantes et aux participants le titre «Entraîneure/entraîneur de sport de performance avec brevet fédéral». La formation d'entraîneure/entraîneur diplômé suivie avec succès confère aux participantes et participants le titre «Entraîneure/entraîneur sport d'élite avec diplôme fédéral».

La formation et la formation continue sont dispensées en collaboration avec les partenaires Office fédéral du sport (OFSP) et Formation des entraîneurs Suisse (FES) qui a un mandat de formation de Swiss Olympic (SO).







5.1 Sport de performance

5.1.1 Formation continue

Les modules dans le sport de performance comprennent des cours dans six domaines spécialisés: psychologie du sport, condition physique-entraînement, leadership, médecine du sport, coaching sportif et technique-tactique. Les cours portent la mention «sport de performance». Le choix des cours se fait individuellement, en fonction du niveau de compétence de la candidate ou du candidat. Chaque cours propose des questions d'orientation permettant d'évaluer le niveau du contenu. Un aperçu des cours est disponible sur www.ausbildungsplaner.ch.

C'est la FES qui organise les cours. La durée et le coût des modules varient, mais ils ne sont pas couverts par les APG.. Tous les modules et cours de la FES prolongent une reconnaissance J+S existante.

5.1.2 Offre de cours FES

SPORTPSYCHOLOGIE 	Psychologie de groupe et d'équipe 1 Charge de travail	Entraînement mental 1 Charge de travail	Comportement humain Charge de travail 2.0 0.5 jours	Personnalité de l'entraîneur/l'entraîneur Charge de travail 3.0 1.0 j	
ATHLETIK 	Explosivité 1 Charge de travail 3.0 0.5 j	Explosivité 2 Charge de travail 2.0 0.5 j	Endurance 1 Charge de travail 3.0 0.5 j	Entraînement aux haltères 1 Charge de travail	Planification de l'entraînement et gestion Charge de travail
BEWEGUNGSLEHRE 	Technique & Technologies 1 Charge de travail 2.0 0.5 j				
SPORTMEDIZIN 	Prévention & régénération Charge de travail 3.0 0.5 j	Nutrition 1 Charge de travail 2.0 0.5 j			
SPORTCOACHING 	Coaching orienté solutions Charge de travail 2.0 0.5 j	Conseil et coaching Charge de travail 3.0 1.0 j			
LEADERSHIP 	Gestion de l'environnement & plan de carrière Charge de travail	Gestion de soi Charge de travail 3.0 1.0 j	Guide Charge de travail 3.0 1.0 j		

- Légende de la charge de travail: Jours de présence | Étude en autonomie
- Surligné en jaune: Cursus d'entraîneur professionnel (CEP)

5.1.3 Formation «Entraîneur/entraîneur de sport de performance avec brevet fédéral».

La formation «Entraîneur/entraîneur de sport de performance avec brevet fédéral» est organisée par la FES pour le compte de SO et concerne tous les sports. La formation se compose de modules/cours et du cursus d'entraîneur professionnel (CEP). Swiss Volley stipule qu'au moins 30 jours de cours doivent être suivis.

Les personnes intéressées s'inscrivent auprès de la fédération. Elles seront accompagnées et encadrées dans cette formation par des Coach Developer (CoDe) de Swiss Volley.

5.1.4 *Cursus d'entraîneur professionnel (CEP).*

Le CEP comprend des modules prédéfinis conformément au plan de cours.

Conditions préalables	Mesure	Documents
Reconnaissance J+S Volleyball avec complément Sport de performance	Formation continue J+S achevée	Directive
Classification «Entraîneure/entraîneur Swiss Volley TA»	Automatiquement à la fin de la formation continue J+S	Règlement d'examen
Recommandation de Swiss Volley	Contacteur la fédération	
Évaluation	Réserver une date (en accord avec la/le responsable de la formation des entraîneures/entraîneurs de sport de performance de Swiss Volley)	

Conditions d'admission au CEP

Les mandats pour l'assessment sont donnés directement par la FES. La réussite de l'assessment est une condition préalable à l'admission au CEP.

Les candidates et candidats sont encadrés par des CoDe pendant la formation et sont évalués dans le cadre de l'examen professionnel fédéral.

Une intention d'exercer une activité dans le sport de performance suisse (LNA, LNB, vaisseaux de promotion de la relève de Swiss Volley) et l'affiliation à la fédération sont des conditions préalables à la recommandation par Swiss Volley.

C'est la FES qui organise le CEP. Le coût de la formation s'élève à un montant forfaitaire de CHF 2900. Après l'inscription à un examen fédéral, CHF 700 sont remboursés, indépendamment de la réussite à l'examen; six jours de cours au total donnent droit à des APG.

5.1.5 *Stage*

Pour être admis à l'examen professionnel fédéral, il faut effectuer un stage. Celui-ci doit permettre aux stagiaires de se familiariser avec des activités qu'ils ne connaissent pas encore. Le stage doit remplir les conditions décrites ci-dessous (la Commission des entraîneures/entraîneurs décide des exceptions sur demande). Les stages d'observation et les stages effectués dans le cadre de la formation continue J+S ne peuvent pas être pris en compte.

L'étendue et les points formels du stage sont les suivants:

- La durée du stage est de 30 à 40 heures et doit être effectuée à un niveau reconnu par la fédération sportive nationale (niveau des athlètes ou de l'organisation).
- Le stage doit obligatoirement comporter des séances d'entraînement, mais des compétitions peuvent également y être intégrées.
- Le stage peut être divisé en différentes unités d'entraînement ou être effectué sous la forme d'un bloc d'entraînement (par ex. camp d'entraînement).
- Swiss Volley décide, sur la base de la demande de la candidate/du candidat, si les exigences (niveau, forme) sont remplies.
- Le rapport partiel 4 «Rapport de stage» du travail de projet pour l'examen professionnel découle du stage.

Le stage pour l'examen professionnel doit être effectué au niveau le plus élevé possible.

Le stage doit être effectué dans un club, un cadre ou une équipe nationale au sein duquel/de laquelle la/le stagiaire n'a pas eu d'emploi au cours des deux années précédentes. Pour les entraîneures/entraîneurs nationaux, le stage doit être effectué en dehors d'un emploi dans une fédération. De plus, il faut changer de niveau de performance. Aucune

distinction n'est faite entre les genres. Exemples pour illustrer les lieux de stage possibles, y compris les niveaux entre lesquels on fait la distinction

70 % du stage (au moins 21 heures) doivent être effectués dans un seul niveau de performance en volleyball ou en beach volley et dans le même groupe d'entraînement. Les 30 % restants (au moins 9 heures) peuvent être répartis au choix, mais doivent être effectués dans au moins un autre niveau de performance.

Exigence minimale pour les activités en stage:

- Accompagnement de l'entraînement/aide
- Échange avec le staff des entraîneures/entraîneurs
- Connaître la structure la philosophie/la stratégie de l'organisation visitée
- Aperçu de la culture de la performance
- Le temps maximal pouvant être pris en compte par jour est de six heures
- Toute exception doit faire l'objet d'une demande

Le stage débute après accord avec la/le CoDe et doit être autorisé au préalable par la/le responsable de la formation des entraîneures/entraîneurs sport de performance de Swiss Volley. Il doit avoir lieu dans son intégralité après le début de la formation «Entraîneure/entraîneur de sport de performance avec brevet fédéral».

En amont du stage, les stagiaires définissent les objectifs du stage en concertation avec la/le CoDe. Ceux-ci sont consignés en mots-clés dans le «Formulaire choix du thème/stage» (site web FES). En outre, le type et le contenu des entraînements/compétitions sont mentionnés. La/le CoDe confirme que les exigences pour le stage sont remplies. Le/la stagiaire doit remettre le formulaire au secrétariat d'examen au plus tard six semaines avant l'examen de fin d'études.

Le stage suivi fait l'objet d'une réflexion dans la partie 4 du travail de projet et comprend six à huit pages au maximum (directives pour le travail de projet; site web de la FES). Le rapport de stage renseigne sur les points suivants:

- Choix du stage
- Objectifs
- Observations et mise en œuvre
- Réflexion, conclusion, enseignements et conséquences.

Le travail de projet doit être remis au secrétariat d'examen de la FES au plus tard six semaines avant l'examen professionnel.

5.1.6 Examen

Tant les cours dans les six domaines spécialisés que le CEP préparent à l'examen professionnel. Pour s'inscrire à l'examen professionnel, il faut remplir les conditions d'admission suivantes. Les détails sont réglés dans les Directives relatives au règlement d'examen pour l'examen professionnel sur le site Internet de la [Formation des entraîneurs Suisse](#):

Conditions d'admission à l'examen	Mesure	Documents
Formation formelle de base	Présenter des justificatifs	Diplômes/Certificats
Reconnaissance J+S Volleyball avec complément Sport de performance	Joindre la biographie J+S	Biographie J+S
Formation dans le domaine des premiers secours/des services de secours	Document	Confirmation
Visa et soutien Swiss Volley	Signer le formulaire	Formulaire examen professionnel
Preuve d'une pratique professionnelle en tant	Attestation de 800 heures d'activité	Portefeuille

qu'entraîneur active/entraîneur actif avec des athlètes de cadre	d'entraîneur/entraîneur dans le sport de performance	
Visites d'entraînements/de compétitions, mise en pratique et bilan de compétences	Confirmation par la/le CoDe	Formulaire examen professionnel
Stage	30-40 heures de stage	

Aperçu de l'admission à l'examen

Les titulaires d'un brevet fédéral sont considérés comme «Entraîneur/entraîneur de sport de performance avec brevet fédéral». Aucune classification supplémentaire de la fédération n'est attribuée.

Tous les candidats aux examens doivent disposer d'une confirmation écrite que la fédération sportive nationale a pris connaissance de l'inscription de la personne et qu'elle soutient la candidate/le candidat dans son parcours de formation (y compris l'examen professionnel). La fédération sportive nationale met à disposition une/un CoDe à cet effet, qui confirme trois visites d'entraînement et de compétition ainsi que trois entretiens de conseil (entretien initial, intermédiaire et de préparation à l'examen). L'examen est suivi d'un entretien d'évaluation.

Le contenu de l'examen est disponible sur le site de la Formation des entraîneurs Suisse. Ci-après, un extrait du règlement d'examen:

Examen professionnel	Travail de projet Pondération: 30%	Epreuve 1: Travail de projet (écrit) (rédigé avant l'examen) 1 ^{re} partie: Autoréflexion/philosophie de coaching 2 ^e partie: Analyse et planification 3 ^e partie: Sujet librement choisi 4 ^e partie: Rapport de stage
	Examen oral Travail de projet: présentation et soutenance Pondération: 20%	Epreuve 2a: Présentation (orale) 1 ^{re} partie du rapport: Autoréflexion/philosophie de coaching
		Epreuve 2b: Soutenance (orale) 2 ^e partie du rapport: Analyse et planification 3 ^e partie du rapport: Thème librement choisi
	Examen oral Contrôle des connaissances spécifiques Pondération: 25%	Epreuve 3: Répondre (oralement) à trois questions tirées d'un catalogue prédéfini et connu
	Etudes de cas et jeu de rôles Etudes de cas (jeu de rôles compris) Pondération: 25%	Epreuve 4a: Traiter 4 cas de figure: 2 spécifiques au sport et 2 non spécifiques au sport (par écrit) Epreuve 4b: Présenter (oralement) un cas de figure à l'aide d'un jeu de rôles

5.1.7 Conditions-cadres et subventions fédérales

Swiss Coach et la FES organisent l'examen. Les frais s'élèvent à CHF 800 (sans compter le voyage, l'hébergement, les repas et l'inscription au registre). Les frais sont facturés à la fédération. L'examen professionnel ne donne pas droit à des APG.

Les personnes qui se préparent à un examen fédéral via le CEP et les cours peuvent demander à la Confédération un remboursement des frais de cours (à hauteur de 50 %, jusqu'à un maximum de CHF 4500), indépendamment de la réussite à l'examen. Le site Internet du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) fournit des informations sur les conditions et la procédure de demande.

5.1.8 Aperçu des coûts

Pour diverses dépenses (par ex. participation à l'évaluation, recommandations de la fédération) ainsi que pour l'encadrement par la/le CoDe, un montant de CHF 1750 hors TVA doit être versé à Swiss Volley (trois visites

d'entraînement et de compétition, entretien initial, entretien intermédiaire, entretien de préparation à l'examen, évaluation de l'examen).

Coût	Montant
Modules individuels	Ouvert, selon composition individuelle (pas de droit à des APG)
Cours de formation	CHF 2900 pour le cours (six jours avec droit à des APG)
Frais d'examen	CHF 800
Encadrement par une/un CoDe	CHF 1500
Frais d'inscription SV	CHF 250

Aperçu des coûts

5.2 Sport d'élite

La reconnaissance «Entraîneur/entraîneur de sport de performance avec brevet fédéral» est nécessaire pour être admis à l'offre de formation et de formation continue au niveau du sport d'élite.

La formation des entraîneures/entraîneurs de sport d'élite se compose de modules interdisciplinaires dans les domaines de la psychologie du sport, de la condition physique, du leadership, de la médecine du sport, du coaching sportif et de l'étude du mouvement. La formation comprend également un cours de diplôme au cours duquel les entraîneures/entraîneurs travaillent sur leurs compétences personnelles. Tout au long de la formation, les entraîneures/entraîneurs sont encadrés par une/un CoDe.

La formation se termine par un examen professionnel supérieur. Celui-ci comprend les parties suivantes:

- Projet de diplôme (écrit)
- Présentation du projet de diplôme (oral)
- Examen des connaissances professionnelles (oral)
- Études de cas, y compris jeu de rôle et boîte mail (écrit/jeu de rôle/oral)

Une fois l'examen réussi, le titre d'«Entraîneur/entraîneur de sport d'élite avec diplôme fédéral» est décerné.

De plus amples informations sur le niveau sport d'élite sont disponibles auprès de la FES et sur formation@volleyball.ch.

5.3 Coach Developer

Le présent chapitre donne un aperçu de la formation et de l'activité de Coach Developer (CoDe) de Swiss Volley dans le domaine du sport de performance et s'adresse aux personnes titulaires du titre «Entraîneur/entraîneur sport de performance avec brevet fédéral» ou «Entraîneur/entraîneur sport d'élite avec diplôme fédéral» ou d'un diplôme étranger comparable («sur dossier»). Les chapitres suivants doivent donner un aperçu de la formation, des tâches concrètes, y compris des calendriers correspondants. Plus d'informations sur: www.coachdeveloper.ch

5.3.1 Groupe cible et admission

Les CoDe accompagnent les candidats qui ont pour objectif d'obtenir le brevet fédéral «Entraîneur/entraîneur sport de performance» lors de l'examen professionnel. Ils agissent en tant que conseillers en matière de processus, soutiennent les questions techniques, donnent un feed-back et assistent les candidates et les candidats dans toutes les étapes de la préparation aux examens professionnels fédéraux. La formation de CoDe s'adresse aux professionnels expérimentés du sport de performance et du sport d'élite avec les profils de fonction suivants:

- Responsable de la formation de la fédération sportive
- Experte/expert J+S et formatrice/formateur de la fédération sportive

- Entraîneure/entraîneur avec brevet fédéral ou diplôme
- Experte/expert de la fédération sportive

Critères d'admission:

- Reconnaissance en tant qu'«Entraîneure/entraîneur sport de performance avec brevet fédéral» ou «Entraîneure/entraîneur sport d'élite avec diplôme fédéral» ou un diplôme étranger comparable («sur dossier»)
- Recommandation contraignante de la fédération sportive selon laquelle l'engagement en tant que CoDe est prévu
- Accompagner une entraîneure/un entraîneur e dans sa formation d'entraîneure/entraîneur professionnel

5.3.2 Formation

La formation de CoDe comprend un cours, trois inputs pratiques, une supervision plus l'accompagnement des entraîneures/entraîneurs avec un travail individuel. Elle propose des apports théoriques, des outils pratiques, des séquences d'exercices, une réflexion, un échange d'expériences et comprend toujours l'accompagnement d'une entraîneure/d'un entraîneur dans sa formation d'entraîneure/entraîneur professionnel. Finalement, les CoDe participent à la cérémonie de remise des certificats et obtiennent ainsi la reconnaissance de «Coach Developer Swiss Olympic sport de performance». Au total, cela représente 3,5 jours d'entraînement plus l'accompagnement.

Le début de la formation de CoDe a lieu en même temps que le début du Coursus d'entraîneur professionnel (CEP) de la personne à accompagner dans son parcours d'entraîneure/entraîneur sport de performance.

5.3.3 Activités

Les CoDe s'engagent à effectuer au moins trois entretiens de bilan, trois visites d'entraînement/de compétition et un entretien d'évaluation d'examen.

Le rapport partiel 1 «Réflexion sur soi et profil de l'entraîneure/entraîneur» du travail de projet des candidats se développe à partir des trois entretiens de bilan.

Entretien	Point fort	Moment
Entretien de situation 1	Entretien initial	Au début de la formation
Entretien de situation 2	Entretien intermédiaire	Au milieu de la formation
Entretien de situation 3	Entretien de préparation à l'examen	Avant l'examen
Entretien d'évaluation de l'examen	Débriefing de l'examen	Après l'examen

Aperçu des entretiens à passer

Les CoDe effectuent trois visites d'entraînement/de compétition, au moins deux visites doivent avoir lieu pendant l'entraînement.

Les CoDe accompagnent les candidates et candidats dans l'élaboration de leur projet.

Pour être admis à l'examen, les candidates et candidats doivent déposer les documents suivants sur la plateforme d'enseignement et d'apprentissage ILIAS au plus tard six semaines avant l'examen:

1. Confirmation dans le domaine des premiers secours/des services de secours
2. Preuve de pratique professionnelle en tant qu'entraîneure active/entraîneur actif avec des athlètes de cadre
3. Confirmation de l'entraînement/de la compétition et de l'aptitude pratique
4. Confirmation de l'état des lieux
5. Choix du sujet pour le rapport partiel 3 (sujet à choix) et le rapport partiel 4 (stage)
6. Remise du travail de projet

Les CoDe vérifient et signent les documents 2, 3, 4 et 5. Tous les documents à soumettre sont disponibles sur le site de l'examen professionnel de la FES.

5.3.4 Aperçu des tâches

En résumé, il en résulte les tâches suivantes pour les CoDe:

Tâche	Mise en œuvre
Évaluation	Participer
Entretien de situation 1 (entretien initial)	Réaliser
Entretien de situation 2 (entretien intermédiaire)	Réaliser
Entretien de positionnement 3 (entretien de préparation à l'examen)	Réaliser
Visites d'entraînement/de compétition 1 à 3 (peuvent être combinées avec des entretiens)	Réaliser
Visites d'entraînement/de compétition et bilan de compétences	Confirmer
Choix du thème du travail de projet pour les rapports partiels 3 et 4	Confirmer
Entretien d'évaluation de l'examen	Réaliser

Aperçu des tâches

5.3.5 Temps nécessaire

La formation d'«Entraîneur/entraîneur sport de performance avec brevet fédéral» dure en général environ deux ans. Par conséquent, la charge de travail pour les CoDe s'étend également sur cette période. Il en résulte les charges suivantes:

Contenu	Temps investi
Cours de base CoDe	2 jours
Au moins 3 inputs pratiques	1 jour
Au moins 1 supervision	½ journée
Entretien final CoDe	½ journée
Au moins 3 entretiens de bilan et 3 visites d'entraînement/de compétition	3 jours
1 entretien d'évaluation de l'examen	½ journée
Entraînement CoDe, y compris encadrement de l'entraîneur/entraîneur pendant la formation d'entraîneur/entraîneur professionnel	Environ 7,5 jours

Temps investi pour les CoDe dans le premier encadrement.

À partir du deuxième encadrement, le temps investi passe à environ 3,5 à 4 jours:

Contenu	Temps investi
Évaluation du CEP	1 h
Au moins 3 entretiens de bilan et 3 visites d'entraînement/de compétition	3 jours
1 entretien d'évaluation de l'examen	½ journée

Temps investi pour les CoDe à partir du deuxième encadrement

En outre, les CoDe participent chaque année à un échange de deux heures avec la/le responsable de la formation des **entraîneurs/entraîneurs** sport de performance. Deux créneaux horaires sont proposés à cet effet, début septembre et début mars.

5.3.6 Indemnisation

Les CoDe sont indemnisés par Swiss Volley à hauteur de CHF 1500. Ce montant se compose des domaines décrits ci-dessus. Si la formation est interrompue prématurément, seul le temps déjà investi est indemnisé.

6. Processus de reconnaissance d'équivalence

Ce chapitre donne un aperçu des processus et des procédures de reconnaissance auprès de Jeunesse+Sport et de la FES des entraîneures et entraîneurs étrangers. Selon le lieu et le niveau où la personne est engagée, toutes les étapes ne sont pas nécessaires.

Pour déposer une demande d'équivalence au niveau J+S, sport de performance ou sport d'élite, les étapes ci-dessous sont nécessaires. Les détails sont clarifiés dans les chapitres respectifs.

6.1 Équivalence au niveau J+S/Reconnaissance J+S

Pour obtenir une reconnaissance J+S et une classification d'entraîneure/entraîneur de Swiss Volley à titre d'entraîneure/entraîneur titulaire d'un diplôme étranger ou d'un diplôme universitaire dans le domaine des sciences du sport, il est possible de suivre le cours J+S «Cours d'introduction au système sportif suisse». Après avoir suivi ce cours, une classification entre «Entraîneure/entraîneur Swiss Volley T» et «Entraîneure/entraîneur Swiss Volley TB» est attribuée. Il est également possible de suivre le «Cours de monitrice/moniteur» régulier. Celui-ci permet également d'obtenir la reconnaissance J+S et la classification «Entraîneure/entraîneur Swiss Volley T». Ce «Cours de monitrice/moniteur» ne permet pas d'obtenir une classification supérieure.

Nom du cours	Durée du cours	Cours proposés chaque année	Classification possible
Cours de monitrice/moniteur	6 jours	10-15	T
Cours d'introduction au système sportif suisse	3 jours	2	T, TC, TB

Voies possibles pour obtenir la reconnaissance J+S et une classification d'entraîneure/entraîneur Swiss Volley

6.1.1 Conditions générales du «Cours d'introduction au système sportif suisse»

Le cours est proposé quatre fois par an par l'OFSPPO. Toutefois, le volleyball et le beach volley n'y sont représentés que deux fois. Pour savoir lesquelles, il suffit de se renseigner à l'adresse formation@volleyball.ch.

Le cours J+S «Cours d'introduction au système sportif suisse» dure 3 jours, dont 1,5 jour est dirigé par l'équipe de l'OFSPPO et la deuxième partie par l'équipe de formation de Swiss Volley. L'OFSPPO met l'accent sur l'éthique, les valeurs, les relations avec les sportifs et le FTEM Suisse. En outre, les spécificités du volleyball et du beach volley suisses seront abordées. Le cours a lieu en allemand, en français et en italien. Il est nécessaire de maîtriser l'une de ces langues pour pouvoir y participer.

Les frais de cours s'élèvent à 200 CHF. En outre, Swiss Volley perçoit une taxe de CHF 250.00 pour la vérification des diplômes et des documents.

6.1.2 Inscription au «Cours d'introduction au système sportif suisse»

Le processus d'inscription suivant doit être impérativement respecté:

1. Le coach J+S télécharge le formulaire d'inscription sous www.jugendundsport.ch → Infos pour les coaches J+S.
2. L'entraîneure/entraîneur et le coach J+S remplissent le formulaire et le transmettent avec les diplômes à Swiss Volley: formation@volleyball.ch. Si les diplômes ne sont pas disponibles en allemand, français, italien ou anglais, une traduction certifiée est également nécessaire.
3. Swiss Volley vérifie l'inscription, complète le formulaire et le renvoie signé au coach J+S. Le formulaire doit être rempli et signé.
4. Le coach J+S procède à l'inscription dans la BNDS, télécharge le formulaire d'inscription rempli et les diplômes requis dans la BNDS.
Pour l'inscription dans la BNDS, la personne doit d'abord être saisie dans la BNDS. Pour ce faire, un numéro AVS

est nécessaire. Les personnes sans numéro AVS (par exemple les entraîneuses/entraîneurs qui résident encore à l'étranger au moment de l'inscription) peuvent être ajoutées par l'OFSPPO (e-mail à info-js@baspo.admin.ch).

6.1.3 Compléments J+S et classification Swiss Volley selon le «Cours d'introduction au système sportif suisse»

Sur la base des diplômes remis lors de l'inscription, les compléments suivants sont possibles auprès de J+S et les classifications d'entraîneuses/entraîneurs Swiss Volley qui en résultent:

Complément J+S	Classification
Monitrice/moniteur J+S	Entraîneuse/entraîneur Swiss Volley T
Monitrice/moniteur J+S Formation continue supplémentaire 1	Entraîneuse/entraîneur Swiss Volley TC
Monitrice/moniteur J+S Formation continue supplémentaire 2	Entraîneuse/entraîneur Swiss Volley TB

Classification Swiss Volley possible après avoir suivi le «Cours d'introduction au système sportif suisse».

6.2 Complément J+S Sport de performance et classification «Entraîneuse/entraîneur Swiss Volley TA»

Le complément J+S Sport de performance et la classification «Entraîneuse/entraîneur Swiss Volley TA» qui en découle sont identiques en termes de filière de formation régulière et d'équivalence. La fréquentation des modules «Introduction au sport de performance» et «ComPass» est nécessaire (voir chapitre 2.5).

6.3 Équivalence au niveau de la FES

Pour déposer une demande d'équivalence auprès de la FES pour «Entraîneuse/entraîneur sport de performance avec brevet fédéral» ou «Entraîneuse/entraîneur sport d'élite avec diplôme fédéral», le complément J+S «sport de performance» est une condition préalable. Il est également possible d'opter pour la voie normale, dont les détails sont présentés au chapitre 5.

6.3.1 Procédure

Pour qu'une demande d'équivalence soit examinée, les conditions et processus suivants doivent être remplis.

1. L'entraîneuse/entraîneur dispose de la reconnaissance de monitrice/moniteur J+S avec complément Sport de performance en volleyball.
2. L'entraîneuse/entraîneur soumet le formulaire de demande officiel à Swiss Volley (formation@volleyball.ch), accompagné des documents ci-après. Tous ces modèles sont disponibles sur le site de la FES.
 - a. Diplômes/certificats d'entraîneuse étrangère/entraîneur étranger dans le sport de performance (copies en D, F, I ou E ou traductions certifiées conformes par un notaire dans ces langues)
 - b. CV chronologique d'entraîneuse/entraîneur dans le sport de performance dans le cadre du formulaire de demande
 - c. Certificats de pratique d'au moins 800 heures en tant qu'entraîneuse/entraîneur dans le sport de performance
3. Swiss Volley vérifie si la demande est complète et évalue les chances d'acceptation de la demande. La demande est ensuite renvoyée pour être remaniée ou transmise à la FES.
4. Si la demande est acceptée, la personne reçoit le titre «Entraîneuse/entraîneur sport de performance avec brevet fédéral» ou «Entraîneuse/entraîneur sport d'élite avec diplôme fédéral».

6.3.2 Frais

Pour l'examen de la demande, des frais de CHF 250.00 sont facturés par Swiss Volley et de CHF 500.00 par la FES.

6.3.3 Demandes de subventions OFSPPO

Swiss Volley et ses cadres peuvent demander des subventions à l'OFSPPO pour les entraîneuses/entraîneurs du sport de performance et du sport d'élite. Cette démarche est possible tous les deux ans, en mai (2024, 2026...).

7. Exigences en matière de licence pour les clubs

Pour les clubs, les qualifications requises pour les entraîneures/entraîneurs dépendent de la ligue et du nombre d'équipes de la relève dans le club.

Extrait du règlement de volleyball Annexe 5 Qualification exigée des entraîneures/entraîneurs

1. Clubs avec des équipes de ligue nationale (1^{re} ligue, LNB, LNA)

Ligue	Classification /Licence d'entraîneure/entraîneur
1 ^{re} ligue	Entraîneure/entraîneur Swiss Volley TC
LNB	Entraîneure/entraîneur Swiss Volley TB
LNA	Entraîneure/entraîneur Swiss Volley TA

2. Clubs avec des équipes de la relève (M23 à M15/16), en plus des exigences pour les équipes de ligue nationale

Nombre d'équipes de la relève (M23 à M15/16) dans le club	Licences par club
Jusqu'à 3	Aucune exigence
4 à 6	T, TC
7 à 9	T, T, TC
10 à 12	T, T, TC, TC
13 +	T, T, TC, TC, TC

Contrôle des licences d'entraîneure/entraîneur requises par Swiss Volley:

1. Clubs avec des équipes de ligue nationale avant le début du championnat
2. Clubs avec des équipes de la relève jusqu'au 31 décembre

8. Liste des abréviations

APG.....	Allocations pour perte de gain
BNDS.....	Banque de données nationale pour le sport
CEP.....	Cursus d'entraîneur professionnel et
CNE.....	Centre national d'entraînement
CNR.....	Club national de la relève
CoDe.....	Coach Developer
CRE.....	Centre régional entraînement
FES.....	Formation des entraîneurs Suisse
FSEA.....	Fédération suisse pour la formation continue
FTEM.....	Foundation, Talent, Elite, Mastery
J+S.....	Jeunesse+Sport
LNA.....	Ligue nationale A
LNB.....	Ligue nationale B
OFSPD.....	Office fédéral du sport
RRFE.....	Responsable régional de la formation des entraîneurs et des entraîneurs
SO.....	Swiss Olympic